CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025 DELIBERATION N°2025-29

Le 8 avril 2025 à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

PRESENTS (17): M. GAILLARD, M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, Mme MALLET, Mme MARCHAND, M. FOSSEY, Mme MAURIN, M. ALDEBERT, Mme ETEVE, M. MEYRUEIS, M. de GOURCY, M. BELIN, Mme CHAHABIAN, Mme LEGENDRE, M. JOUBERT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (9): M. BERTHUOT à M. DUPUIS, M. CARDIN à M. ALDEBERT, Mme CAZALET à Mme MARCHAND, Mme SANTANACH à M. MEYRUEIS, Mme BATTE à M. FOSSEY, Mme CHAPUS à Mme TRONC, Mme HERITIER à Mme GARNIER, M. YANG à Mme ETEVE, Mme FERRAND à M. GAILLARD.

ABSENT (1): M. MALLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARNIER.

PARCOURS SPORTIF AGORA: DEMANDE DE SUBVENTIONS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°2024-38 du 4 juin 2024 approuvant la réalisation du projet de l'Agora et les diverses demandes de subvention,

Considérant que le projet d'aménagement de la zone sportive AGORA (phase 2) comprend la réalisation d'un parcours sportif et l'installation d'agrès en divers points,

Considérant que l'achat et l'installation de ces agrès sont évalués à 46 380 € HT,

Considérant que ces travaux sont programmés pour septembre/octobre 2025,

Considérant que pour aider au financement de ce projet, il est possible de solliciter une subvention spécifique auprès de la Région Occitane en plus du financement global déjà attribué par Nîmes métropole,

Considérant le projet, le budget et le planning prévisionnels présentés,

Considérant que ce projet est prévu au budget 2025,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Maurice GAILLARD, Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- d'approuver la réalisation d'un parcours sportif et l'installation d'agrès en divers points au sein de la zone sportive Agora (phase 2)
- de solliciter le financement spécifique de la Région Occitane en plus du financement global déjà attribué par Nîmes métropole
- de solliciter le financement de toute autre institution
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter ces financements et à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Maurice CAILLAR).

Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tanu de :

La réception en Préfecture le :

L'affichage/publication du :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



HELIOS : comptabilité pu ACTES : contrôle de légal

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité: VILLE BOUILLARGUES (30)

Utilisateur : LECOINTE Véronique

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : 2529DEL

Objet : Parcours sportif agora demande de subventions

Type de transaction : Transmission d'actes

Date de la décision : 2025-04-10 00:00:00+02

Nature de l'acte : Délibérations

Documents papiers complémentaires : NON

Classification matières/sous-matières: 7.5 - Subventions

Identifiant unique: 030-213000474-20250410-2529DEL-DE

URL d'archivage : Non définie

Notification: Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Tai
Enveloppe métier	text/xml	86
Nom métier : 030-213000474-20250410-2529DEL-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	261

Nom original: 2529DEL.pdf

Nom métier:

99_DE-030-213000474-20250410-2529DEL-DE-1-1_1.pdf

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2025 à 10h12min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2025 à 10h12min30s	Accepté par le TdT : validation
Transmis	10 avril 2025 à 10h12min30s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2025 à 10h12min40s	Reçu par le MI le 2025-04-10